

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Plast EP Primer special A

FS3079

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 24-mars-2022

Date de révision : 09-juil.-2024

Numéro de révision: 0.2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Plast EP Primer special A
UFI: K3W0-N07T-U00S-40DV
Contient Bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane; Bisphenol-F- epoxy resin; Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)],a-(2-oxiranylmethyl)-w-(2-oxiranylmethoxy)-; Phenol, styrenated

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Aucune information disponible
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant **Fournisseur**
DeLaval N.V. France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10 Omega Parc Bat. 5
Gent 3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium 78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21 France
Email MSDS.EU@delaval.com Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France:
(33) 1 4005 4848
Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245
Luxembourg: par+ 352 8002 5500
Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2. (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2. (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1. (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2. (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
 P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
 P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Contient

Bis[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane; Bisphénol-F- époxy resin;
 Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)],a-(2-oxiranylméthyl)-w-(2-oxiranylméthoxy)-; Phenol, styrenated

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)
 Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)
 Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	216-823-5	30 - 35	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	Eye Irrit. 2 : C \geq 5% Skin Irrit. 2 : C \geq 5%	-	-	01-2119456619-26
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)],a-(2-oxiranylméthyl)-w-(2-oxiranylméthoxy)- 26142-30-3	/	20 - 25	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	
Phenol, styrenated 61788-44-1	262-975-0	20 - 25	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-	

Bisphenol F-epoxy resin 9003-36-5	500-006-8	20 - 25	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-	01-2119454392-40
--------------------------------------	-----------	---------	---	---	---	---	------------------

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Éther diglycidique du bisphénol A 1675-54-3	11266.1 mg/kg (rat)	20000 mg/kg (Rabbit)	Aucune donnée disponible
Phenol, styrenated 61788-44-1	> 2000 mg/kg	> 2000 mg/kg	Aucune donnée disponible
Bisphenol F-epoxy resin 9003-36-5	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Amener la personne à l'air libre. Move out of dangerous area.
Contact oculaire	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Amener la personne à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation	In case of accident by inhalation, remove casualty to fresh air and keep at rest. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant, Utilisation:., Mousse, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
--	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Spill should be handled by trained clean-up crews properly equipped with respiratory equipment and full chemical protective gear (see Section 8). En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Keep unnecessary personnel away.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations
Conseils à destination des secouristes.	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion des matériaux déversés dans les cours d'eau, les drains et les égouts. Notify authorities if liquid enters sewers or public waters.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Mettre en place une ventilation adaptée.
Remarques générales en matière d'hygiène	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil.
-----------------	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition	Sans objet
Autres recommandations	Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL)	9003-36-5 Bisphenol F-epoxy resin DNEL Dermal 104.15 mg/kg/bw/d (Worker (long-term)) DNEL Inhalation 29.39 mg/m ³ (Worker (long-term))
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	9003-36-5 Bisphenol F-epoxy resin Oral PNEC Water freshwater 0.003 mg/l PNEC Water seawater 0.0003 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les
-----------------------------	---

<p>Équipement de protection individuelle</p> <p>Protection des yeux</p> <p>Protection de la peau</p> <p>Protection des mains</p> <p>Protection respiratoire</p> <p>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</p>	<p>zones confinées.</p> <p>lunettes de sécurité à protection intégrale.</p> <p>Porter des gants/des vêtements de protection.</p> <p>Gants de protection Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle Temps de pénétration: 480 min - Épaisseur: >= 0.4mm (EN 374) Part 3: Level 6 Viton (R)</p> <p>En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées. Type A.</p> <p>Aucune information disponible.</p>
---	---

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<p>État physique</p> <p>Aspect</p> <p>Odeur</p> <p>Seuil olfactif</p> <p><u>Propriété</u></p> <p>Point/intervalle de fusion</p> <p>Point/intervalle d'ébullition</p> <p>Inflammabilité (solide, gaz)</p> <p>Limite supérieure d'inflammabilité:</p> <p>Limite supérieure d'explosivité</p> <p>Limite inférieure d'inflammabilité</p> <p>Limite inférieure d'explosivité</p> <p>Point d'éclair</p> <p>Température d'auto-inflammabilité</p> <p>Température de décomposition</p> <p>pH</p> <p>Viscosité cinématique</p> <p>Hydrosolubilité</p> <p>Solubilité dans d'autres solvants</p> <p>Coefficient de partage : n-octanol/eau</p> <p>Pression de vapeur</p> <p>Densité</p> <p>Densité relative</p> <p>Densité de vapeur</p> <p>Caractéristiques des particules</p>	<p><u>Liquide</u></p> <p>transparent</p> <p>Léger/légère, Inodore</p> <p>Aucune information disponible</p> <p><u>Valeurs</u></p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Sans objet</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>> 93 °C</p> <p>Not selfigniting</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Sans objet Insoluble dans l'eau</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Non miscible à l'eau</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>1.12 g/cm³ (20°C)</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Sans objet</p>
---	--

9.2. Autres informations

Viscosité	1.100-1.700 mPas (20°C) (Dynamic)
------------------	-----------------------------------

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives Sans objet. N'est pas un explosif.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
------------------	--------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Possibilité de réactions dangereuses**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Éther diglycidique du bisphénol A	= 11266.1 mg/kg (Rat)	= 20000 mg/kg (Rabbit)	Aucune donnée disponible
Phenol, styrenated	> 2000 mg/kg	> 2000 mg/kg	Aucune donnée disponible
Bisphenol F-epoxy resin	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée

Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
--------------	------------------------

Phenol, styrenated	3.13
--------------------	------

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	3082
14.2 Nom d'expédition	3082 - Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Bisphenol F - epoxy resin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Kemler code: 90 EMS: F-A,S-F Stowage cat. A Sans objet
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	
Informations supplémentaires	Limited quantities (LQ) 5L Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

ADR/RID

14.1 N° ONU	3082
14.2 Nom d'expédition	3082 - Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Bisphenol F - epoxy resin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Kemler code: 90 EMS: F-A,S-F Stowage cat. A
Informations supplémentaires	Limited quantities (LQ) 5L Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml Transport category 3 Tunnel restriction code E

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	3082
14.2 Nom d'expédition	3082 - Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Bisphenol F - epoxy resin)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-estimation)

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)

Reg. 878/2020 amending REACH Annex II

Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Dir. 98/24/CE

Dir. 2000/39/CE (OEL)

Dir. 2008/98/EC (on waste)

Reg. 649/2012/CE (PIC)

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

Autres informations

Directive 2012/18/EU

- Named dangerous substances - ANNEX I None of the ingredients is listed.
- Seveso category E2 Hazardous to the Aquatic Environment
- Qualifying quantity (tonnes) for the application of lower-tier requirements 200 t
- Qualifying quantity (tonnes) for the application of upper-tier requirements 500 t

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende des abréviations et des acronymes

Skin Irrit. : Skin irritation

Eye Irrit. : Eye irritation

Skin Sens. - Skin sensitisation

Aquatic Chronic - Aquatic Chronic Toxicity

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 24-mars-2022
Date de révision : 09-juil.-2024
Numéro de révision: 0.2
Remarque sur la révision:
Motif de la révision Update Section: 3.2

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité